

Envoyé en préfecture le 28/01/2025
Reçu en préfecture le 28/01/2025
Publié le 
ID : 025-212503676-20250127-2025_01_27_01-DE

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure**

Objet de la délibération : Ouvertures et fermeture de postes.

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept janvier dix-huit heures.

Date de convocation : le 20 janvier 2025.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 28 janvier 2025.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Frédéric BOUCOT, Françoise FRANC, Jean-Bernard FRANC, Christian PERRIGUEY, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT, Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Stéphane PODGORA.

Procurations : Bernard SALLIÈRES à Jacques RACINE, Camille JOURNOT à Christian PERRIGUEY, Jean-Claude VERZELLONI à Françoise FRANC, Jean-Jacques CARILLON à Nathalie JEANNEROT.

Membres absents – excusé(e)s : Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Evelyne COMBRES, Paulette BRINGARD.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY et Vanessa CARRARA.

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Résultat du vote :</u>
En exercice : 27	Votants : 22
Présents : 18	Pour : 18
Votants : 22	Contre : 0
Ayant donné procuration : 4	Abstention : 4
Excusés – absents : 5	

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le



ID : 025-212503676-20250127-2025_01_27_01-DE



Ville de

Mandeuire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeuire - 25350

Ouvertures et fermeture de postes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Ouvertures de postes

- Suite à la décision du jury pour deux recrutements au sein du service Environnement, il convient d'ouvrir deux postes d'adjoints techniques à temps complet au 1^{er} mars 2025.
- Suite aux avancements de grades pour l'année 2025, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet au 1^{er} février 2025.
- Suite à la décision du jury pour le recrutement au sein de la Médiathèque, un agent de la collectivité titulaire a été retenu, il convient de modifier son poste. En effet, l'agent est ATSEM principal 1^{ère} classe à 28 heures hebdomadaires. Ainsi un poste d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps non complet 28 heures hebdomadaires sera ouvert au 1^{er} février 2025.

Fermetures de postes

Il convient de fermer le poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 28 heures hebdomadaires cité ci-dessus détenu précédemment par l'agent quand celui-ci sera nommé sur le nouveau grade.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'autoriser le Maire à ouvrir, fermer les postes.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget primitif
- de dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **LA MAJORITÉ (4 abstentions : Nathalie JEANNEROT ayant pouvoir de Jean-Jacques CARILLON, Stéphane LANGOLF, Nuno MADEIRA)**,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 28 janvier 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr